



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 juin 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2000

**Création d'un lotissement communal - quartier de Cholette -
mandat à la SEMIE**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre
STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle
ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé
LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200357

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2000

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Création d'un lotissement communal - quartier de Cholette -
mandat à la SEMIE**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Pour faire suite à la création de deux lotissement communaux, rue de Cholette "Les Jardins de Cholette" et "le Chant des Oiseaux", la Ville de NIORT envisage de réaliser une troisième opération afin d'assurer la continuité du tissu urbain entre la rue d'Antes et la rue des Verdiers. Cette opération s'étalera sur un périmètre de 3 ha 56 a 60 ca environ concernant les parcelles KH n° 24 - 25 - 26 - 166 et 177 (partie).

En raison d'une part de l'importance de ce projet qui comportera une quarantaine de parcelles à la vente, et de sa concomitance avec la création d'un nouveau lotissement dans le secteur des Justices, il est souhaitable de conduire cet aménagement en deux tranches de 20 lots environ chacune environ : l'une en bordure de la rue d'Antes, l'autre dans le prolongement des rues du Chant des Oiseaux et des Verdiers.

Les prix de vente des lots seront fixés par la Ville après avoir eu connaissance des résultats de l'appel d'offres. Actuellement, l'étude de faisabilité fait ressortir un prix moyen au m² de 177,35 F H.T. et le montant total de cette opération s'élève prévisionnellement à 5.284.977 F H.T.

La valeur du terrain apporté par la Ville de NIORT est de 1.700.346 F tous frais inclus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le principe de création de ce nouveau lotissement communal ;
- confier la conception et la réalisation des travaux à la SEMIE de NIORT par voie de mandat ;
- autoriser la SEMIE à procéder à une consultation en vue de la désignation d'un maître d'oeuvre sur critères de moyens et références. Afin d'améliorer la forme urbaine de nos lotissements communaux d'habitation, le maître d'oeuvre mandataire sera un architecte, qui pourra adjoindre à son équipe, si nécessaire, un bureau d'étude VRD. Un cahier des charges sera établi par la SEMIE, et devra recevoir préalablement l'accord de la Ville de Niort avant d'engager la consultation de la maîtrise d'oeuvre. Cette consultation portera globalement sur les deux nouveaux lotissements: Brizeaux et Cholette.
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mandat entre la Ville de NIORT et la SEMIE de NIORT ainsi que tout document d'urbanisme relatif à ce lotissement.

"M. Bernard BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat ni au vote".

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)